

COMPTE-RENDU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE TÉLÉTRAVAIL DU 28/09/2020 :

A Melun, le 30/09/2020

Suite au message du Directeur Général des Finances Publiques du 31 août sur Ulysse concernant le télétravail et devant le flou qu'il a généré dans notre département, Solidaires Finances Publiques a demandé à la Direction la tenue d'un groupe de travail sur le télétravail afin d'harmoniser la pratique sur l'ensemble de la DDFiP 77. C'est donc le 28 septembre que ce groupe de travail s'est réuni, il était composé de la Direction et des organisations syndicales du département. Vous trouverez ci-dessous les points abordés lors de ce groupe de travail.

Quelques chiffres du 28/09/2020 :

- 119 agent·es en télétravail avec une convention :
 - 85 agent·es pour 1 jour/semaine
 - 26 agent·es pour 2 jours/semaine
 - 8 agent·es pour 3 jours/semaine
- 100 agent·es en télétravail sans convention lié à la situation sanitaire
- 170 agent·es « nomades » (huissier·ères, vérificateur·rices ...)
- 104 agent·es équip·es en ordinateurs portables (chef·fes de service, Directeurs, syndicats ...)
- soit un total de 493 agent·es équipés pour le télétravail (36,7 % des effectifs)

A l'ouverture de ce GT, le Directeur a tenu à nous informer que les discussions porteraient uniquement sur le télétravail en période COVID et non pas sur le télétravail de manière générale.

D'un point de vue technique et matériel :

Les ordinateurs fournis pendant le confinement vont être récupérés afin de changer le mode de connexion VPN. En effet, le nombre de licences limité pendant le confinement avait obligé les services informatiques à équiper les ordinateurs en VPN 15 (connexion miroir avec le poste fixe de l'agent·es). Lors de leur reconfiguration, le VPN installé est un VPN 10 qui est celui du télétravail.

Les marchés d'approvisionnement en ordinateurs portables sont toujours tendus, c'est donc toujours la DG qui alimente les Directions en équipement. Pour l'année 2020, l'objectif de télétravailleur·euses était fixé à 40 % de l'effectif global de la Direction (y compris les 274 agent·es équip·es en nomades). Pour 2021, l'objectif serait de 60 %. La Direction nous a rappelé que ces taux étaient applicables à l'ensemble de la Direction et non pas au niveau des services.

La Direction a également ajouté qu'il n'y avait ni de maximum, ni de minimum concernant le taux de télétravailleur·euses, mais pour le moment la mise en place du télétravail est limité par le nombre d'appareils disponibles. En effet, la Direction dispose d'un parc d'environ 540 ordinateurs portables et doit en garder une quinzaine en réserve en cas de défaillance pour effectuer un remplacement.

Pour **Solidaires Finances Publiques 77**, il est dommageable pour les agent·es de prendre en compte les télétravailleur·euses « nomades » et « autres » (soit 274 agent·es) dans le taux global de télétravail du département.

Les conventions de télétravail signées pour l'année 2020 ne sont pas remises en cause.

- **Agent·es en télétravail sans convention** : Pour Solidaires Finances Publiques l'exercice doit être cadré, pour cela il faut qu'une convention soit établie pour l'ensemble des agent·es en télétravail.

La DG ne prévoit pas que des conventions soient établies pour les télétravailleur·euses qui ont eu cette opportunité au vu de la situation sanitaire. En effet certain·es collègues fragiles sont en télétravail pour 5 ou 3 jours par semaine car leur état de santé au regard de la situation sanitaire ne leur permet pas de faire autrement. Si ces situations étaient actées par une convention, cela ne permettrait pas de revenir sur le nombre de jours de télétravail accordés. Des courriels ont été envoyés pour acter le télétravail pour ces agent·es.

- **Campagne annuelle de télétravail** :

Pour le moment, la Direction ne prévoit pas de campagne 2021 (demande initiale ou de renouvellement). En effet tant que l'épidémie est présente, les campagnes sont suspendues. Pour les agent·es bénéficiant d'une convention, celle-ci sera prorogée jusqu'à la nouvelle campagne.

- **Critères d'attribution du télétravail** : quels seront les critères retenus pour que le télétravail soit accordé durant l'épidémie ?

Voici les critères retenus par la Direction :

- Agent·es vulnérables au sens du décret [n°2020-1098 du 29 août 2020](#) en télétravail 5 jours par semaine ;
- Agent·es fragiles au sens de l'avis du Haut Conseil de la Santé Publique du [14 mars 2020](#), mis à jour le [20 avril 2020](#) en télétravail 2 ou 3 jours par semaine ;
- Agent·es éloigné·es de leur lieu de travail qui prennent les transports en communs ;
- Agent·es sur des missions prioritaires en cas de nouveau PCA.

Même si la DG demande aux Directions de se préparer à l'éventualité de la mise en place d'un nouveau PCA, le Directeur ne prévoit pas pour le moment de le prendre en compte dans l'attribution des ordinateurs portables. Si un nouveau PCA devait être mis en place, les agent·es équipés pour le télétravail devraient donc rendre leur matériel afin que les agent·es sur des missions prioritaires en bénéficient.

Solidaires Finances Publiques 77 a demandé à la Direction si la consigne donnée aux chef·fes de service est d'accorder le télétravail en priorité aux agent·es fragiles et vulnérable, la Direction a répondu « oui ». Nous avons également demandé si les collègues qui n'étaient pas dans ces situations pouvaient quand même postuler au cas où il reste des possibilités de télétravail, la Direction nous a confirmé que oui.

Solidaires Finances Publiques 77 a fait remarquer à la Direction qu'en cas de mise en œuvre d'un nouveau PCA, les collègues sur des missions non prioritaires mais équipés pour le télétravail devraient rendre leur équipement au risque de se voir retirer de nouveau des jours de congés ou d'ARTT. La Direction nous a répondu que pour le moment, même en cas de mise en place d'un nouveau PCA, il n'était pas prévu une nouvelle ordonnance concernant la réduction du nombre de jours de congés et d'ARTT.

- **Demande de télétravail** : Comment les agent·es souhaitant télétravailler peuvent-ils le demander ?

Les agent·es doivent faire la demande par courriel à leur chef·fe de service en mettant en copie le service RH de la Direction. Cette demande doit contenir le nombre de jours de télétravail demandé, ainsi que le ou les jours souhaités. Une réponse écrite doit être apportée par le·la chef·fe de service.

- **Pression sur les agent·es en télétravail** :

Solidaires Finances Publiques 77 a profité de ce groupe de travail pour demander au Directeur de rappeler à l'ensemble des chef·fes de service qu'il ne fallait pas mettre de pression sur les agent·es en télétravail, que la mise en place du télétravail doit se faire dans une relation de confiance entre l'agent·e et le chef de service. En effet nous avons constaté que pour certains collègues, alors qu'aucune statistique ou objectif chiffré ne leur était demandé lorsqu'il·elles étaient dans les services, certain·es chef·fes de service fixaient des objectifs journaliers et demandaient des statistiques quotidiennes ou hebdomadaires.

Le Directeur nous a répondu que ces situations ne doivent pas être très fréquentes et qu'elles révélaiement effectivement un manque de confiance d'un·e chef·fe de service envers ses agent·es. Le 29 septembre doit avoir lieu un séminaire avec quelques cadres de la Direction concernés par le NRP, un des aspects de cette formation sera le management à distance. Le Directeur a également rappelé que le management à distance était nouveau et que certain·es chef·fes de service avaient besoin de plus de temps que d'autres pour s'y adapter.

- **Equipement des télétravailleur·euses :**

Solidaires Finances Publiques 77 a demandé à ce que soit remonté au niveau national qu'un équipement complet doit être attribué aux télétravailleur·euses, à savoir l'ordinateur portable avec souris et clavier, un double écran, une station d'accueil, téléphone portable, une chaise ergonomique..., mais également le versement d'une prime couvrant les frais supplémentaires d'électricité, des frais d'abonnement internet et de mise à disposition d'une partie de son logement. D'après la Direction un groupe de travail national va avoir lieu pour justement traiter de ces sujets.

La Direction nous a informé que suite à notre demande lors de la réunion RETEX, un compte-rendu de ce groupe de travail allait être mis en ligne sur Ulysse77.

Lors de ce groupe de travail, nous avons eu la désagréable surprise d'apprendre que le sujet que nous avons soulevé lors du CHS-CT du 22 juin et du CTL du 25 juin, concernant l'absence d'accès PMR de la nouvelle salle de formation informatique de Melun-Chamblain n'avait pas été prise en compte. L'inversion des étages entre la salle de formation (R+1) et l'espace de co-working (RDC) n'avait pas été effectué alors que fin juin, l'avancée des travaux permettait encore l'inversion de ces deux espaces.